

Junglinster, le 30 juin 2023

ADMINISTRATION  
COMMUNALE DE  
JUNGLINSTER

12, rue de Bourglinster  
L-6112 Junglinster

Boîte postale 14  
L-6101 Junglinster

T 78 72 72-1  
F 78 83 19

Heures d'ouvertures

Lundi à vendredi  
8h00-12h00  
et 13h00-16h30

Jeudi jusqu'à 19h00  
seulement bureau  
de la population

Service technique  
uniquement sur  
rendez-vous

[www.junglinster.lu](http://www.junglinster.lu)

## PUBLICATION

Il est porté à la connaissance du public que par sa délibération du 28 avril 2023 le conseil communal a confirmé un règlement de circulation (règlement circ. 2023/053).

Ladite délibération a été approuvée par la Commission de circulation de l'Etat le 16 mai 2023 sous référence cce/rc/avis/23/4983 et par le Ministère de l'Intérieur le 12 juin 2023 sous référence 322/23/CR.

Le texte intégral de la délibération est à la disposition du public à la mairie de Junglinster à partir du 03 juillet 2023 au 17 juillet 2023 inclusivement.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre

le secrétaire

